

La charte des élu·es SUD éducation

Les élu·e·s SUD éducation s'engagent à :

- ▶ porter les valeurs défendues par SUD éducation
- ▶ garantir l'égalité de traitement des collègues et à lutter contre les passe-droits
- ▶ relayer les revendications des établissements en lutte
- ▶ se faire les porte-paroles des collègues dans les instances
- ▶ rédiger des comptes-rendus réguliers et informer largement
- ▶ défendre les personnels dans les commissions disciplinaires, dans le respect des valeurs de SUD éducation (anti-racisme, anti-sexisme, anti-LGBTIphobie...)
- ▶ Se former afin de défendre au mieux les collègues.
- ▶ Ne tirer aucun avantage personnel de leur mandat
- ▶ continuer à contester la multiplication des postes SPEA (postes spécifiques académiques) qui faussent le mouvement, préfigurent le recrutement des enseignant·e·s par les chefs d'établissement lors d'entretiens semblables à ceux du privé, ouvrant la porte aux passe-droits et aux discriminations.
- ▶ aider les collègues à faire valoir leurs droits à la mutation, notamment en les aidant à vérifier que ni erreur ni oubli n'ont été commis par l'administration
- ▶ défendre les personnels en situation de handicap susceptibles d'obtenir des bonifications de barème : faire état des situations particulières afin d'obtenir les dispositions les plus favorables aux collègues.
- ▶ veiller à ce que les vœux des TZR soient respectés : prise en compte des vœux géographiques, refus des affectations hors-zone ou dans une autre discipline sans leur accord, interventions pour limiter au maximum leurs déplacements.
- ▶ continuer à être en lien avec le terrain, dans leur école ou établissement d'abord, et en participant à la vie du syndicat dans leur département d'autre part.



- ▶ construire collectivement les mandats, les votes et les déclarations liminaires avec son syndicat mais aussi ses collègues.

En tant qu'élu·es, nous sommes destinataires de documents de travail de l'administration, parfois dits « confidentiels ». Les élu·es SUD éducation ne font pas partie d'un sérail qui nous tiendrait à la confidentialité. Dès lors que ces documents ne sont pas nominatifs et qu'ils peuvent aider aux luttes, nous nous sentons autorisés à les diffuser librement.